

Programme de la Formation

ARCHITECTURE ET GÉOBIOLOGIE (cycle complet ou module à la carte)

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module	Dates	Lieux
Module 3 - Expertise globale d'un lieu	mercredi 30 septembre 2020	Le lieu d'expertise sera défini avec les stagiaires -
Module 4 - Expertise et correctifs	jeudi 1 octobre 2020	Le lieu d'expertise sera défini avec les stagiaires -

CONTEXTE GÉNÉRAL

Avant même de concevoir un bâtiment, il est important d'étudier le terrain et l'implantation sur celui-ci. Pour cela, il est nécessaire de reconnaître les premiers signes de déséquilibre de l'habitat/du lieu, d'origine naturelle (perturbations venant de la terre) ou artificielle (perturbations créées par l'homme), discipline que l'on nomme la Géobiologie.

Vous pouvez suivre le parcours complet ARCHITECTURE ET GÉOBIOLOGIE ou les modules à la carte :

Module 1 - Initiation à la géobiologie

Module 2 - Perfectionnement en géobiologie

Module 3 - Expertise globale d'un lieu

Module 4 - Expertise et correctif

PRISE EN CHARGE

Le Gep'atlantique est référencé **Datadock** et ces actions de formation peuvent faire l'objet d'une demande de financement auprès de votre OPCO. Toute demande de prise en charge doit être saisie en ligne avant le début de la formation.

Les formations ne donnent pas lieu à une certification et ne font pas l'objet à ce jour d'une possibilité de financement CPF.

Nous pouvons vous aider à construire votre plan de formation annuel et restons à votre disposition pour tout renseignement concernant le financement de la formation (07 64 07 34 41).

PUBLIC CIBLE

Architectes et collaborateurs d'agence, acteurs du cadre de vie, professionnels de la santé et de l'environnement, toute personne désirant découvrir la géobiologie.

Module

Module 3 - Expertise globale d'un lieu

1 jour soit 7 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : mercredi 30 septembre 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : Le lieu d'expertise sera défini avec les stagiaires -

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Savoir réaliser une expertise complète en géobiologie et apporter les correctifs nécessaires

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Apprentissage concret et participatif alternant théorie et pratique
- Instruments de détection et de mesure physique : champ électrique et magnétique 50HZ, hyperfréquences, testeur de phase, pendule, lobe antenne, baguette de sourcier (matériel mis à disposition des stagiaires)

PROGRAMME

MATIN

- Présentation du protocole d'expertise en géobiologie naturelle et artificielle
- La détection
- L'analyse et l'établissement du rapport
- Présentation des correctifs possibles pour l'ensemble des perturbations telluriques et leur mise en place

APRÈS-MIDI

- **Cas concret : réalisation de l'expertise globale d'un lieu en géobiologie naturelle et artificielle (en intérieur ou en extérieur selon les conditions météorologiques)**
 - Détection en géobiologie naturelle
 - Détection en géobiologie artificielle
 - Etablissement du rapport d'expertise
 - Mise en place des correctifs et vérification
 - Synthèse de la journée

Module
Module 4 - Expertise et correctifs
1 jour soit 7 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : jeudi 1 octobre 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30
Lieu : Le lieu d'expertise sera défini avec les stagiaires -

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Savoir réaliser une expertise complète en géobiologie et apporter les correctifs nécessaires.

PRÉ-REQUIS

Avoir suivi la journée d'initiation à la géobiologie et la journée de perfectionnement et pratique.

FORMATEUR(S)

BELCOURT Stéphanie - Architecte DPLG

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Apprentissage concret pratique
Instruments de détection et de mesure physique (champ électrique et magnétique 50HZ, hyperfréquences, testeur de phase, pendule, lobe antenne, baguette de sourcier)

PROGRAMME

Journée complète consacrée à l'expertise globale d'un lieu en géobiologie naturelle et artificielle (en intérieur ou extérieur selon les conditions météorologiques)

- Détection en géobiologie naturelle
- Détection en géobiologie artificielle
- Mise en place des correctifs et vérification
- Etablissement du rapport d'expertise

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Gep'atlantique Bretagne & Pays de Loire 2, place Victor Mangin 44200 Nantes
07.64.07.34.41 - contact@gepatlantiqueformation.fr

FORMATION : ARCHITECTURE ET GÉOBIOLOGIE (cycle complet ou module à la carte)

Module	Dates	Lieux
Module 3 - Expertise globale d'un lieu	mercredi 30 septembre 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Le lieu d'expertise sera défini avec les stagiaires -
Module 4 - Expertise et correctifs	jeudi 1 octobre 2020, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30	Le lieu d'expertise sera défini avec les stagiaires -

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 8

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- AKTO - Réseau Ocpalia
- FIF PL
- OPCALIA Martinique
- OPCO ATLAS
- OPCO EP
- Pôle emploi - Plateforme PDLL
- Pôle Emploi Bretagne - Plateforme Traitements Centralisés
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Module 3 - Expertise globale d'un lieu		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	Inscription 1 journée	350,00 € HT / 420,00 € TTC €
Module 2 : Module 4 - Expertise et correctifs		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	Remise tarif 2 journées	600,00 € HT / 720,00 € TTC €
	Inscription 1 journée	350,00 € HT / 420,00 € TTC €
TOTAL		 €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1 - Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par le Gep'atlantique.

2 - Modalités d'inscription

Toute inscription nécessite le **renvoi du bulletin d'inscription** dûment renseigné avant la date de début de stage, au Gep'atlantique.

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être **accompagnée ou confirmée par le règlement par chèque** ou par virement du montant TTC correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

Le règlement par chèque est encaissé à l'issue de la formation mais vous pouvez, si vous le désirez, mentionner une date ultérieure d'encaissement, à réception de la prise en charge par exemple. **Sans cette mention contraire, le chèque sera automatiquement encaissé à l'issue de la session.**

Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du stagiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au stagiaire ou à l'administration.

Les personnes porteuses d'un handicap sont prises en charge et doivent se signaler avant la signature du contrat auprès du référent handicap du Gep'atlantique (Cécile Pérochaud) afin que l'organisation de l'accueil et l'adaptation de la formation lui soient proposées.

3 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence et attestation de fin de formation).

4 - Prix

Le prix hors taxes des actions de formation est celui figurant dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire.

5 - Modalités de paiement

Elles seront précisées dans la convention de formation.

6 - Report/Annulation

Du fait du Gep'atlantique :

Le Gep'atlantique se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Au choix du stagiaire, le Gep'atlantique reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues plus de 15 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'inscription d'un montant égal à 30% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal, courrier électronique ou télécopies, reçues moins de 15 jours avant le début de l'action de formation, ainsi que les demandes d'annulation ou d'absences survenues après le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'annulation d'un montant égal à 40% du montant TTC de la prestation, sauf en cas de force majeure.

De plus le Gep'atlantique, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

7 - RGPD - Informatique et libertés

Dans le cadre de la relation contractuelle liant les parties, le Gep'atlantique sera amené à collecter et traiter les données personnelles contenues dans le bulletin d'inscription, comme le nom, prénom, date de naissance, statut de l'entreprise...

L'adresse électronique est également nécessaire afin de vous adresser les différents documents liés à la formation (devis, contrat, convention, convocation, attestation de formation, facture...) et pour vous communiquer la lettre d'information des formations à laquelle vous pouvez vous désinscrire à tout moment.

Conformément à la réglementation, le Gep'atlantique s'engage à n'utiliser ces données que pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation et en aucun cas à des fins commerciales.

Le Gep'atlantique certifie disposer de mesures techniques, via un serveur sécurisé, et uniquement accessible à son personnel, pour traiter ses informations en toute sécurité. Vous disposez du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci.

8 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, le Gep'atlantique et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes.